

Bobigny, le 20 novembre 2013

Le directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale  
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles  
maternelles, élémentaires, et établissements  
spécialisés  
Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA  
Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs  
des écoles  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

**Diffusion obligatoire**

**Objet :** Changement de département des professeurs des écoles et instituteurs par  
voie de mutations informatisées. (date d'effet : rentrée scolaire 2014)

**Réf. :** Note de service n°2013-167 du 28 octobre 2013 parue au B. O. n°41 du  
7 novembre 2013

Les demandes de changement de département des professeurs des écoles classe  
normale, hors classe et instituteurs seront traitées par l'opération des mutations  
informatisées. Le guide en annexe détaille les modalités de participations. Il est  
également disponible à l'adresse suivante : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/mvt-inter>.

**N.B :** Les directeurs d'école et principaux de collège sont chargés de la diffusion de  
cette circulaire, notamment auprès des personnels en congé de maladie ou de  
maternité ou qui assurent des fonctions de remplacement.

Cette année encore, pour accompagner les candidats dans leur demande, plusieurs  
outils sont mis en place :

- une cellule d'accueil téléphonique ministérielle au 08.00.97.00.18 du 14 novembre  
jusqu'à la fermeture du serveur le 3 décembre 2013 ;
- une cellule d'accueil téléphonique à la DSDEN de la Seine-Saint-Denis au  
01.43.93.72.67 ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 à partir du  
4 décembre 2013 jusqu'à la fin des opérations de validation des vœux et des  
barèmes soit le 31 janvier 2014 ;
- différentes informations accessibles sur le site de l'Éducation nationale  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (rubrique « Concours, emplois et carrières ») ;
- différentes informations spécifiques au département sur le site de la DSDEN  
<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/guide-pe/d15> (rubrique « Evolution de carrière »).

Je vous rappelle par ailleurs que les candidats sont destinataires de messages  
concernant toutes les étapes du calendrier du mouvement via leur boîte I-Prof.

Afin de faciliter ces dispositifs d'aide et de conseil ainsi que la diffusion des  
informations liées aux résultats du mouvement national, les candidats devront, lors de  
leur inscription, indiquer leurs coordonnées téléphoniques précises.



Jean-Louis Brison